



—
VISIOCONFÉRENCE

24 septembre
2021

10h - 11h30

COMMENT PRIORISER

LA RÉNOVATION DES

BÂTIMENTS COMMUNAUX ?

ÉVALUER - DÉCIDER - PROGRAMMER

— Gironde
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Comment prioriser la rénovation des bâtiments communaux ?

Évaluer - Décider - Prioriser

Date

24 septembre 2021

Tarif

gratuit

Durée

1h30

Places limitées à 20

personnes

Modalités techniques

un ordinateur équipé a minima d'un microphone.

Utiliser de préférence le moteur de recherche « Chrome »

Prérequis

aucun

En collaboration avec

Agence locale de l'énergie et du climat (Alec)

Objectifs de la formation :

- / Présenter une méthode pour établir un diagnostic du patrimoine bâti en étudiant : les dépenses énergétiques et d'entretien, la valeur architecturale et patrimoniale, l'état du bâtiment et ses possibilités d'évolution, les usages, les besoins présents et à venir (usages, mobilité, centralité, proximité, etc.).
- / Expliquer en quoi cette analyse permet de prioriser les actions à mener sur le patrimoine bâti.
- / Identifier des bâtiments dont la rénovation (architecturale ou thermique) s'avère nécessaire et pertinente et ceux dont la revente permettra de financer des travaux.

Contenu de la formation :

Cette formation permet de présenter une méthode d'**évaluation et de priorisation de la rénovation du parc bâti** communal et/ou intercommunal. Cette dernière s'appuie principalement sur les performances énergétiques.

Suite à cette présentation, le CAUE de la Gironde en partenariat avec l'Alec accompagne les collectivités volontaires pour passer à la phase opérationnelle de la méthode.

Public concerné :

Elus et nouveaux élus, techniciens des collectivités territoriales.

Méthode pédagogique :

Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques et échanges avec les participants.

Référents pédagogiques du CAUE :

Ophélie Lepeytre, architecte et conseillère en maîtrise de l'énergie

Stanislas Robert, architecte-conseiller

Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Programme

Comment prioriser la rénovation des bâtiments communaux ?

Évaluer - Décider - Prioriser

I. S'interroger sur l'ensemble du patrimoine bâti de la commune pour prioriser les actions à mener

/ Le Schéma Directeur Rénovation : Qu'est-ce que c'est ?
Comment ? Pourquoi ? Pour qui ?

/ Les étapes du Schéma Directeur de Rénovation

/ Comment procéder pour mettre en place la démarche ?
Exemple de l'étude sur la commune de St Gervais

II. Énergie vs Architecture

/ Rappels des fondamentaux

/ Exemple de rénovation

RAPPEL : les formations en visioconférence nécessitent une attention toute particulière, notamment pour les échanges entre participants et la dynamique de groupe.
Aussi nous vous remercions par avance de respecter les consignes pour le bon déroulement de la formation.

Inscription

M. Mme

Nom Prénom

Fonction Organisme

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone..... E-mail

(pour vous joindre pendant la formation si nécessaire)

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

Je m'inscris à la visioconférence du 24 septembre 2021 « Comment prioriser la rénovation des bâtiments communaux ? Évaluer, décider, prioriser ».

Date limite d'inscription 17 septembre 2021

Je souhaite recevoir une attestation de présence

Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Gironde (places limitées à 20 personnes) :

/ Par courriel : formation@cauegironde.com

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence.

Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

N.B. : Le CAUE se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant. Toute annulation de la part du participant doit être transmise au CAUE au minimum 5 jours avant la formation. N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com. Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>